

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
4 juillet 2016

SOFIDY ACQUIERT UN LOT DE BUREAUX DANS LA TOUR ATLANTIQUE A LA DEFENSE (92) auprès de Groupama Immobilier

Paris, le 4 juillet 2016 – SOFIDY, acteur de référence dans la gestion de fonds immobiliers en France et en Europe, vient d'acquérir, pour le compte de la SCPI Immorente, auprès de Groupama Immobilier, deux plateaux de bureaux avec archives et parking associés dans la Tour Atlantique, à La Défense.



Ces deux plateaux d'une surface totale de 1.730 m² ont été entièrement rénovés en 2011 et 2014. Ces actifs, loués à 100 % au groupe international CEGOS, bénéficient de revenus locatifs assurés, dans le cadre d'un bail 6/10 ans.

La Défense est aujourd'hui le premier pôle tertiaire d'Europe,

avec près de 3,3 millions de mètres carrés de bureaux. La Tour Atlantique, mitoyenne de la Tour PB6 et des « Quatre Temps », est accessible en transport en commun et est idéalement située à cinq minutes à pied de l'un des plus importants hubs de transport européen.

Le montant de la transaction s'élève à 10,6 millions d'euros actes en mains.

Laetitia George, Head of Asset Management, indique : « *Groupama Immobilier continue de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de création de valeur sur son patrimoine immobilier tertiaire évalué à plus de 3 milliards d'euros avec des immeubles de prestige concentrés dans le quartier central des affaires de Paris* ».

« *Conformément à notre politique d'investissement et à nos ambitions européennes, SOFIDY va continuer à mettre en œuvre son programme d'acquisitions ciblées, orienté notamment vers de belles transactions en immobilier de bureaux, à Paris et en Allemagne, en privilégiant les actifs sécurisés bénéficiant de prestations et d'aménagements de hautes qualités, loués à des locataires capables de préserver la pérennité des flux locatifs.* » a déclaré **Jean-Marc Peter, Directeur Général de SOFIDY**.

Groupama Immobilier était conseillée par l'étude notariale ADDH, CBRE Capital Markets et BNP Paribas Real Estate Transaction France.

SOFIDY était conseillée par Maître Olivier Duparc, notaire de l'étude 1768.